

Niveau :	MASTER					Année
Domaine :	DROIT ECONOMIE GESTION					M2
Mention :	COMPTABILITE CONTROLE AUDIT					
Parcours :	COMPTABILITE CONTROLE AUDIT					
Volume horaire étudiant :	350 h	105 h	h	h	h	455 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Co-responsable de la formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Martial CHADEFAX Professeur ☎ 03.80.39.35.41. martial.chadefaux@u-bourgogne.fr	Adrien BONACHE Maître de conférences ☎ 03.80.39.35.63. adrien.bonache@u-bourgogne.fr	Nadine PICOT Secrétaire pédagogique ☎ 03.80.39.57.48. cca-iae@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement : IAE DIJON		

Objectifs de la formation et débouchés

■ Objectifs

Le parcours unique de la mention Comptabilité-Contrôle-Audit (CCA) a pour objectif de former aux métiers de la comptabilité, de l'expertise-comptable et de l'audit, mais aussi plus accessoirement du contrôle de gestion et de l'audit interne.

L'enseignement dispensé allie à la fois culture générale en sciences de gestion et compétence plus spécialisée dans le domaine de la comptabilité, du droit et de l'audit. Il s'agit d'une formation intensive et très ouverte sur le monde professionnel. Elle est réalisée en collaboration avec les milieux professionnels de l'expertise comptable et du commissariat aux comptes, milieux avec lesquels l'I.A.E. de Dijon, et de manière plus large, l'Université de Bourgogne, ont tissé des liens étroits tant au plan régional que national. Le professionnel de la comptabilité se doit, en effet, de réunir aujourd'hui une double compétence : spécialiste du domaine comptable, il se doit d'être également généraliste, compte tenu de sa position de conseil du chef d'entreprise. Cette formation permet à ses étudiants d'obtenir des dispenses d'épreuves au niveau des diplômes comptables supérieurs et notamment 5 des 7 épreuves de Diplôme supérieur de

Comptabilité et de Gestion (DSCG). Le bénéfice de ces dispenses d'épreuves (qui fait l'objet d'un arrêté ministériel) suppose le respect du référentiel programme défini par le DSCG ce qui a pour conséquence de contraindre en partie le contenu de la maquette de la formation.

■ **Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études)**

Les étudiants issus de la formation occupent des postes soit en cabinet d'expertise comptable et d'audit, soit en entreprise.

- *En cabinet*, les diplômés sont recrutés comme experts-comptables stagiaires, auditeurs juniors dans des cabinets d'audit ou collaborateurs dans des cabinets d'expertise-comptable. Le Master CCA de l'Université de Bourgogne confère par ailleurs la dispense de 5 des 7 épreuves du Diplôme supérieur de Comptabilité et de Gestion (DSCG) et permet ainsi d'accéder au statut d'expert-comptable stagiaire.

- *En entreprise*, ils ont vocation à occuper des postes d'encadrement dans le domaine comptable et financier. En particulier, ils sont susceptibles d'intégrer des directions financières, directions comptables, secrétariats généraux de sociétés, directions du budget, du contrôle de gestion ou services d'audit interne.

■ **Compétences acquises à l'issue de la formation**

A l'issue de la formation, les diplômés peuvent prendre en charge au sein de cabinets d'expertise comptable ou au sein de directions comptables et financières d'entreprises différentes fonctions autour des compétences variées suivantes :

- Activité de production de tout ou partie des états comptables et financiers d'une structure simple ou complexe ;
- Activité d'audit légal ou contractuel de tout ou partie des états comptables et financiers d'une structure simple ou complexe ;
- Accompagnement d'une entreprise en phase de création, développement, transformation ou transmission dans les domaines de la comptabilité, du droit et de la gestion ;
- Réalisation d'études ou de conseils dans le domaine comptable, juridique, fiscal ou social à la demande d'une entreprise ;
- Activité de contrôle de gestion au sein d'une entité ;
- Activité d'analyse et de diagnostic financier au sein d'une entité simple ou complexe ;
- Participation à la détermination et à la mise en œuvre de la politique financière d'une entité simple ou complexe ;
- Participation à la conception et à l'utilisation d'outils de comptabilité de gestion.

■ **Compétences acquises à l'issue de l'année de formation**

Les compétences acquises à l'issue de l'année de formation coïncident avec les compétences acquises à l'issue de la formation.

Modalités d'accès à l'année de formation :**■ Modalités générales**

- *Procédure :*
 - Admission de plein droit des étudiants issus du Master 1 CCA de l'Université de Bourgogne ;
 - *Pour les autres candidats :* examen des dossiers puis, pour les dossiers retenus, entretien (*candidats au titre de la formation professionnelle continue ou étudiants issus d'un MI CCA d'une autre Université ou étudiants issus d'une option audit ou assimilée d'une ESC...*)
- *Examen des dossiers :* La commission pédagogique appréciera la qualité du dossier sur l'ensemble du parcours universitaire (qualité, homogénéité et régularité des résultats, mentions...) ainsi que l'expérience professionnelle acquise, les stages (ou emplois d'été) réalisés ainsi que les résultats en comptabilité, droit et anglais.
- *Pièces requises dans le dossier :* CV, lettre de motivation, relevés de notes de chaque année universitaire depuis le baccalauréat inclus, relevé de notes du DCG (le cas échéant).
- *Entretien :* la commission pédagogique appréciera la motivation du candidat, son savoir-être, son expérience professionnelle ainsi que la cohérence et la qualité de son projet professionnel. A l'issue, le jury arrête la liste des candidats admis dans la formation.

■ Par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

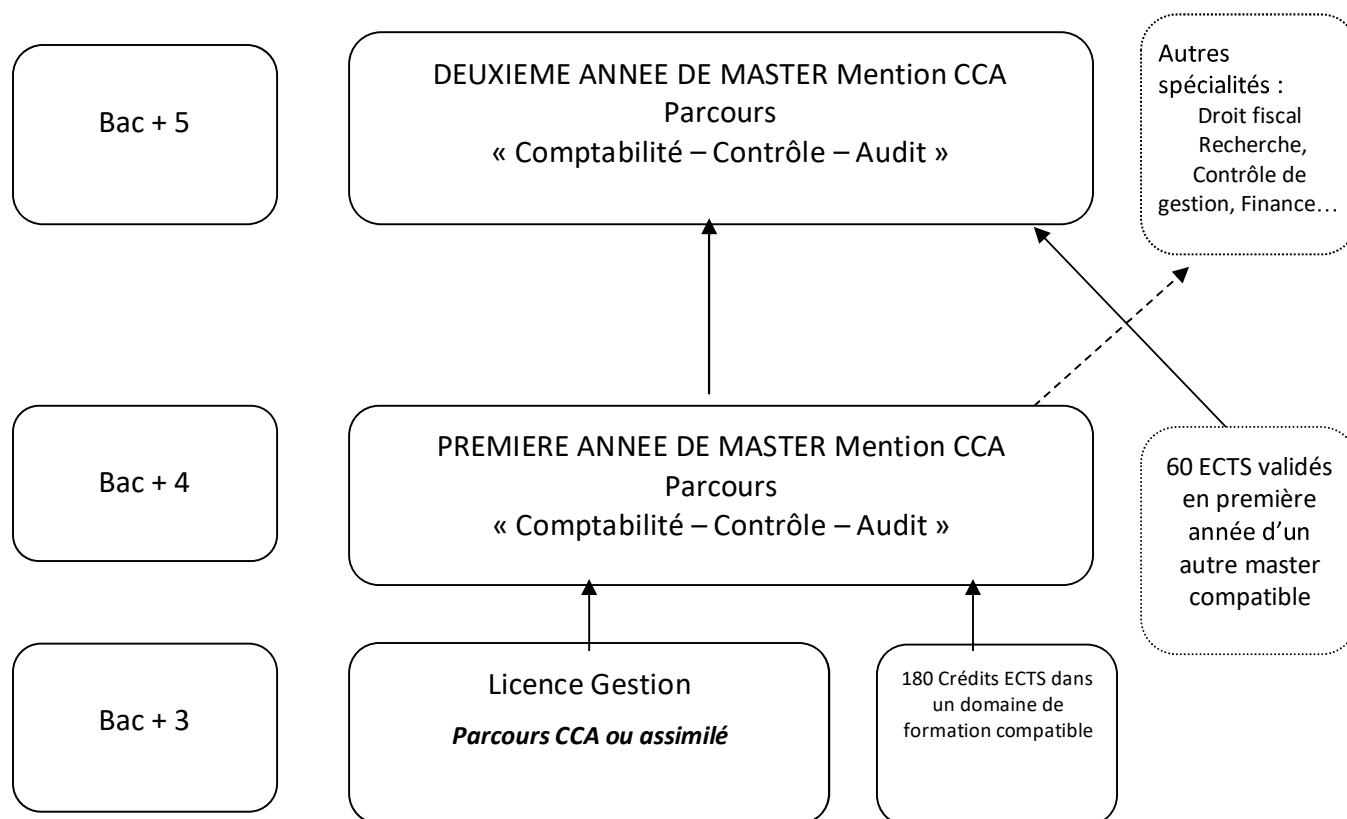
- Après examen des dossiers selon la procédure en vigueur (cf. ci-dessus), des étudiants peuvent également être admis en deuxième année de Master à l'issue d'une procédure de validation d'acquis des diplômes étrangers ou une procédure de validation des acquis de l'expérience pour les salariés justifiant d'une expérience professionnelle significative dans des fonctions comptables (VAE ou VAPP).

■ Remarques complémentaires

Les candidats doivent suivre la procédure prévue par l'application e-candidat à partir du site de l'IAE. Les dates d'ouverture et de clôture des inscriptions seront indiquées en ligne (<http://iae.u-bourgogne.fr>).

Les candidats au titre de la formation continue doivent se rapprocher du service de formation continue de l'Université de Bourgogne (SEFCA : <http://sefca.u-bourgogne.fr/>).

Organisation et descriptif des études :

■ Schéma général des parcours possibles :

■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :
SEMESTRE 3

UE 1	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Droit des affaires	Droit de l'entreprise en difficulté	20			20	3	CT	3		3
	Protection sociale	10			10	1	CT	1		1
	Droit des affaires et du financement	20			20	2	CT	2		2
TOTAL UE 1		50			50	6		6		6

⁽¹⁾ CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE 2	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
------	------------	----	----	----	-------	------	--------------------------	----------	----------	------------

Comptabilité des structures	<i>International Financial Accounting</i>	25	10		35	3	CT	3		3
	Comptabilité des sociétés	10	10		20	3	CT	3		3
TOTAL UE 2		35	20		55	6		6		6

UE 3	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
Audit et langues	Audit 1	10			10	2	CT	2		2
	Audit 2	30			30	2	CT	2		2
	Anglais	10	10		20	2	CT-CC	1.5	0.5	2
TOTAL UE 3		50	10		60	6		5,5	0,5	6

UE 4	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
Management comptable et financier	Ingénierie financière	20			20	2	CT	2		2
	Conduite du changement	20			20	2	CC ?		2	2
	Comptabilité et contrôle de gestion	20	10		30	2	CT	2		2
TOTAL UE 4		60	10		70	6		4	2	6

UE 5	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
Environnement Economique de l'entreprise	Marketing stratégique	15			15	3	CT	3		3
	Management des systèmes d'information	10	10		20	3	CT	3		3
TOTAL UE 5		25	10		35	6		6		6

TOTAL S3		220	50		270	30		25,5	4,5	30
-----------------	--	------------	-----------	--	------------	-----------	--	-------------	------------	-----------

SEMESTRE 4

UE 6	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
Droit et Comptabilité des structures	Droit des sociétés	15	5		20	3	CT	3		3
	Comptabilité des sociétés 2	15	15		30	3	CT	3		3
TOTAL UE 6		30	20		50	6		6		6

UE 7	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
Comptabilité et fiscalité	Technique comptable approfondie	15	15		30	3	CT	3		3

	Fiscalité	15	5		20	3	CT – Ecrit 2h	3		3
TOTAL UE 7		30	20		50	6		6		6

UE 8	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Environnement des affaires	Management des systèmes d'information avancé	20			20	4	CC	4		4
	Anglais	10	10		200	2	CT-CC	1.5	0.5	2
TOTAL UE 8		30	10		40	6		5.5	0.5	6

UE 9	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Alternance et relations professionnelles	Suivi du projet professionnel	10			10		Pas d'évaluation			
	Alternance (Rapport)	10			10	12	Epreuve pratique*	12		12
	Conférences et pratiques prof.		5		5		Pas d'évaluation			
	Travaux pédagogiques encadrés	20			20		Pas d'évaluation			
TOTAL UE 9		40	5		45	12		12		12

* Mémoire dématérialisé et soutenance

TOTAL S4	130	55			185	30		29.5	0.5	30
-----------------	------------	-----------	--	--	------------	-----------	--	-------------	------------	-----------

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les règles applicables aux études LMD sont précisées dans le Référentiel commun des études mis en ligne sur le site internet de l'Université

http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf

● **Examen**

Les contrôles terminaux et épreuves pratiques seront organisés à la fin de chaque module d'enseignement. Il n'est pas prévu de session de rattrapage. Les candidats sélectionnés pour suivre la formation continue intégrée dans le cadre d'un plan de développement des compétences ou d'un projet de transition professionnelle devront effectuer un stage alterné en entreprise d'accueil d'une durée minimum de 630h.

● **Règles de validation et de capitalisation :**

▪ Principes généraux :

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

▪ Précisions :

• Dispositions relatives à chaque matière figurant dans une U.E :

Chaque matière figurant dans une UE donne lieu à une évaluation dont les modalités pratiques sont définies par l'enseignant en charge du cours et figurent dans le tableau ci-dessus. Les modalités pratiques sont rappelées aux étudiants au plus tard lors de la première séance d'enseignement.

- Redoublement : Le redoublement peut être autorisé par le jury.